

En 1700, un curé singulier à Saint Jean de Chevelu

Les registres de catholicité ne fourmillent habituellement pas de mentions « extraordinaires » et leur lecture est souvent d'une profonde monotonie qui s'interrompt parfois avec la graphie approximative d'une plume maladroite dont le lecteur tente de percer le mystère. Cependant, certains rédacteurs sortent du cadre imposé et indiquent, timidement les causes du décès de leurs ouailles ou les épidémies qui frappent leurs paroisses, ajoutant quelques constatations sur les pluies, trop rares ou trop abondantes, ou sur la sécheresse persistante. D'autres curés, plus audacieux, décrivent les malheurs de la guerre, le poids excessif des capitations trop lourdes pour le petit peuple ou la perte de valeur de la monnaie. En marge, ils notent les revenus perçus, en espèces ou en nature, lors des cérémonies qu'ils célèbrent.

Et puis, exceptionnellement, un prêtre se détache de tous ses confrères et se sert de tous les registres pour tenir la chronique des petites et grandes affaires de sa paroisse dans tous les domaines de la vie. Cela va de l'inventaire complet des biens de la cure, des diverses confréries et chapelles, avec la précision du nombre de messes dues, grandes ou petites, et cela se poursuit avec l'inscription précise de tous les remèdes utilisables lors des maladies frappant les paroissiens. Il précise même, lorsqu'il le peut, le nom de la personne lui ayant fourni les recettes adaptées qui occupent des pages entières de registres. Cette pharmacopée vise à soigner tous les maux connus à cette époque : fièvres diverses, hémorragies, brûlures, goutte, apoplexie, hydropisie, surdité, coliques, tumeurs et cette liste n'est pas close... Mais ce curé ne s'arrête pas là puisqu'il inscrit également la recette des saucissons, de l'encre et du ciment, tout en relatant la méthode pour ôter les tâches d'un tissu et la meilleure méthode pour pêcher les truites. Il n'oublie pas de noter scrupuleusement les travaux d'entretien ou d'embellissement qu'il fait réaliser, à ses frais, dans l'église ou la cure ainsi que les achats d'objets pieux mais il relève aussi les problèmes causés par les occupations des troupes françaises et l'arrivée de la peste dans les régions de France.

Cet homme, c'est le curé de Saint Jean de Chevelu, paroisse située versant Ouest de la Dent du Chat, dans une région que l'on appelait encore « Le petit Bugey » et qui dépendait alors de l'évêché de Belley. Il signait « de navette, prieur, curé » et la première mention de son nom remonte au 15 mai 1691, probable date de son installation dans cette paroisse qui ne prendra fin qu'à son décès en 1728. Il était d'ailleurs destinataire d'une copie de l'inventaire effectué dans l'église et la cure par Maître CHATELLAIN, notaire royal, le 3 mai précédent son arrivée, à la suite du décès de son prédécesseur le curé Charles PINJON.

On ne connaît pas le nombre d'habitants de la paroisse de Saint Jean de Chevelu à l'arrivée de ce prêtre et, en l'absence des documents du dénombrement de la gabelle de 1560, on ne peut réaliser que des estimations qui sont nettement inférieures à 500. Par contre, ce qui caractérise tout le petit Bugey, et plus particulièrement Saint Jean de Chevelu c'est l'abondance de châteaux ou de maisons-fortes. Dans cette paroisse sont implantés : le château de Chevelu (ou de Cinne) remontant au XI ème siècle, dont il ne reste qu'un petit bout de mur, le château de Prélian remontant au XII ème, dont il reste principalement une tour carrée dite « sarrazine »,le château de Gemilieu du XII ème dont il subsiste des bâtiments, le château de Champrovent du 13 ème qui existe encore, le château de Monthoux du XIII ème qui est totalement ruiné, le château de La Forest du XIII ème qui existe encore, le château de Bergin du XIV ème qui est régulièrement photographié au milieu de ses vignes, le château de Mattet du XIV ème qui a été rasé, la maison-forte de La Plattière du XV ème dont il subsiste certains dépendances. Toutes ces demeures sont alors occupées par des familles nobles originaires du lieu ou des paroisses environnantes. Certains châteaux disposent de chapelles privées et celle du château du Mattet a servi d'église jusqu'à la construction, en 1614, de l'église officielle grâce à un don de la famille de Prélian.

LE COMPTABLE

A son arrivée, le prêtre de Navette relève le mauvais état de la cure, la pauvreté de l'église et le défaut d'entretien des bâtiments. Il s'aperçoit que des biens ecclésiastiques existent mais qu'ils ne sont pas répertoriés et que les « servis » ne sont pas connus précisément. En fait aucun état détaillé n'a été établi depuis longtemps et tout semble fonctionner de mémoire, le nouveau curé, d'origine noble, se sent investi du devoir de rechercher et de rétablir les droits et usages. Ces recherches, qui s'étaleront sur plusieurs années, aboutiront à des découvertes et à des déconvenues car le curé d'un village à cette époque n'était pas forcément le recteur des chapelles implantées sur son ressort, parfois même au sein de l'église paroissiale où des autels étaient créés par diverses confréries.

On ignore si des documents étaient conservés à la cure de Saint Jean de Chevelu, comme souvent dans d'autres paroisses, mais il semble que non, sinon il est permis de penser que le nouvel arrivant en aurait fait état. Chaque fois qu'il retrouvera un acte il indiquera le nom du notaire l'ayant reçu, éventuellement la page et l'année du tabellion où elle a été insinuée. Parfois il retranscrira l'acte sur l'un des registres de la paroisse. Il s'apercevra que certaines minutes ont été perdues par les notaires et qu'il est inutile de faire des investigations pour les retrouver.

Il recherchera quels sont les biens affectés aux différentes chapelles ou confréries et, avant le cadastre sarde, il précisera la nature de chaque parcelle, son emplacement, sa nature (vigne, pré, champs, etc...) et parfois sa valeur. Il ajoutera même le nom des propriétaires des parcelles mitoyennes. Enfin il fera le décompte de toutes les messes dues pour ces différentes chapelles et, entre Notre-Dame de Chevelu, Monthoux, la Plattiere, la Forest, le Rosaire, Champrovent et les Utins, il arrivera au nombre de 161, chiffre qui n'est pas exhaustif puisque d'autres messes sont dues à la suite de legs faits par des paroissiens soucieux du salut de leur âme après leur décès. Il constatera qu'il y en a largement plus de deux cents et, si cela lui fournira des revenus, par exemple $\frac{1}{4}$ d'écu à Monthoux et un florin à la Forest, il comprendra rapidement qu'il ne peut suffire à la tâche, d'autant plus qu'il est lui-même recteur d'une chapelle dans le cloître des capucins à Yenne, fondée par son père, où il doit dire une messe par semaine ordinaire et d'autres pour certains jours de fête.

Il cherchera alors à diminuer les services dus par le curé et affranchira une partie des biens de la cure et de la chapelle Notre-Dame. Il passera un acte avec le comte de Chevelu le 16 décembre 1716 pour obtenir une rente pour lui et ses successeurs, mais il ne pourra supprimer les services qui sont ancrés dans de très anciennes coutumes locales.

LE PASTEUR

D'après les registres, le curé de Navette était le trentième curé desservant la paroisse de Saint Jean de Chevelu depuis l'an 1400. Dès son arrivée, il tiendra scrupuleusement les registres qu'il ouvrira et fera lui-même le décompte des actes réalisés depuis 1691. Ainsi il comptabilise 97 décès en juin 1697 et 350 en avril 1715 ainsi que 85 mariages, en Juillet 1704, 228 enfants auront été baptisés et 402 en avril 1715.

Par contre, il se désole de l'état de l'église à son arrivée « négligée et n'y ayant même pour tout retable qu'un mauvais tableau », ajoutant « je pense dire sans me flatter qu'il y manquait presque tout ». Dans chacun des registres qu'il remplira on peut lire les mentions des achats qu'il fera, sur ses propres fonds, pour embellir cette église et la doter d'instruments de culte : divers chandeliers, crucifix, bannière, etc. De ses propres deniers il fera réaliser des travaux de peinture des murs intérieurs, de blanchiment des murs extérieurs. Il fera rénover les planchers des diverses pièces de la cure, il fera changer des portes et des fenêtres et il fera mettre des « vitros » aux deux fenêtres de l'église. Les divers achats et paiements se succéderont au fil des années de son ministère.

Il n'oublie pas sa charge de prêtre, rappelant qu'il est « le pasteur des pauvres » et se félicitant que personne ne soit décédé sans avoir été confessé. Il rappelle, dans le registre des mariages que « l'église a fixé le terme auquel l'homme et la femme se pourront marier à savoir : la fille à douze ans et l'enfant à quatorze ». A plusieurs reprises il écrira que les pauvres sont très malheureux, chassés de Chambéry parce qu'ils sont trop nombreux, se dispersant dans les campagnes, souffrant de la famine et de diverses maladies. Par contre, il ne fait pas état de ses aumônes personnelles qui ne seront révélées qu'à son décès par son vicaire.

Il entretenait d'excellentes relations avec son vicaire, Claude BELLY, qu'il enterrera avec regret le 21 janvier 1716, écrivant : « il a demeuré avec moi pendant 25 ans sans que nous ayons eu sujet de nous plaindre l'un de l'autre, ayant tenu la parole qu'il m'avait donnée de ne nous séparer qu'à la mort ».

A plusieurs reprises le curé de Navette renouvellera sa profession de foi en Dieu, l'inscrivant sur les registres, en français et parfois en latin. Il écrira aussi un chant de Noël dont on ignore s'il en est l'auteur. Il retranscrira aussi la note du Procureur Général concernant les irrévérences commises par certains dans les églises et la prière de l'évêque pour éloigner la maladie des bestiaux.

Divers registres comportent ses professions de foi personnelles, en français ou en latin, où il fait preuve d'une profonde humilité et d'un grand sens de la modération. Il écrit dans l'une de ses pensées « il ne faut jamais condamner personne car bien souvent les fautes que l'on fait nous sont si utiles qu'elles nous forcent à nous connaître et à nous défier de nous même ». Philosophe et humoriste à ses heures, il écrit qu'Eve était forcément fidèle puisqu'elle n'avait qu'un homme à sa disposition. Plus loin, en 1711, il relate l'inscription tombale d'un vieux chinois « Ci-dessous gît un grand seigneur qui de son vivant nous apprit qu'un homme peut vivre sans cœur et mourir sans rendre l'esprit ».

L'APOTHICAIRE

Comme certains de ses confrères, de Navette a mis sur le papier les recettes de médicaments contre certaines maladies en stipulant « vous pouvez vous en servir avec succès ne l'ayant mis que pour le soulagement des pauvres dont Monsieur le pasteur est le père ».

Ce sont plus de 80 remèdes qui ont été scrupuleusement retranscrits sur les registres de la paroisse par de Navette, dans un grand désordre et en fonction de leur recueil. Il précisera dans une de ses notes « Je les ay esprouvés ou donnés, autrement je ne les aurai pas écrits car on trouve assez de mensonges imprimés sans en ajouter d'autres d'ailleurs je

ne m'attache pas à la théorie je veux la pratique qui est rerum magistra » et, philosophe, il ajoute que si une recette ne guérit pas « en tout cas vous en serez comme vous étiez ». A chaque nouvelle recette il précisera, quand cela est possible, la date de recueil, le nom et la qualité de la personne qui la lui transmet. Il cite l'Histoire générale des drogues, ouvrage célèbre à l'époque, et publié en 1694 par Pierre POMET « marchand épicier et droguiste » dans lequel on retrouve la plupart des ingrédients utilisés dans les recettes proposées par de Navette.

Pour leur majorité ces ingrédients sont des plantes, des épices, des baies, des écorces d'arbres mais certaines sont surprenantes : vers de terre pour soigner la surdité et les panaris, urine d'homme ou de femme, fer rouillé, fiente de chien, grenouilles et même poils de parties honteuses. De Navette indique la méthode pour préparer les médicaments et même leur posologie, en outre il précise quels maux ils sont censés soigner : cela va des fièvres (malignes, tierces ou quartes), à l'hydropisie (5 remèdes), en passant par la goutte (3), les hémorragies (4), les brûlures et les maux de dents, de ventre, d'yeux, etc. Il y a tout un catalogue de recettes pour soigner les maladies qui étaient alors connues. Parmi toutes celles-ci nous pouvons en citer trois, symptomatiques des pratiques de l'époque :

« Pour les fièvres malignes

Prenez un chat en vie, tuez le, coupez lui la tête les jambes et le fendez par le milieu et l'appliquez à la plante des pieds et lui l'y laissé deux heures. Vous en verrez un effet admirable. »

« Remède pour l'apoplexie

Prenez du fort vinaigre et lui mettez la verge et les testicules dedans, vous verrez renaître les esprits et l'y laissez jusqu'à ce qu'il soit revenu de cet accident. Esprouvé »

« Perte de sang d'une femme

Prenez du coton de l'écritoire gros comme une bonne noix et le faite mettre in vulva, cela ne doit pas se faire dans le temps que le sang abonde trop car il y a des pertes qu'il ne faut pas arrêter si tôt, de crainte d'enfermer le loup dans la bergerie. »

Le révérend de Navette cite encore des remèdes pour soigner les chevaux et autres bestiaux, donne la méthode pour empêcher que le vin ne « pousse », il explique aussi deux manières de pêcher les truites. Il ajoute les astuces pour fabriquer de l'encre, du ciment et pour enlever les tâches d'un tissu, et il décline « in extenso » la façon de confectionner les saucissons.

LE CHRONIQUEUR

Ce curé était curieux de tout, petites ou grandes affaires tout l'intéressait et il les notait régulièrement sur le premier registre qu'il avait sous la main. Cela va du chien qui mange des cailloux à la brebis à huit pattes en passant par la peste qui sévit en France.

Il racontera les malheurs de la population soumise aux occupations des armées françaises de 1690 à 1696 et de 1703 à 1713, c'est-à-dire les réquisitions des blés, du fourrage et du vin, ainsi que les vols de bestiaux commis par certains soldats. En plus des troupes, les paysans sont frappés par une très mauvaise météorologie, que ce soit la pluie qui gâte les récoltes comme en 1713 ou la sécheresse qui les empêche de pousser. De plus, note de Navette en 1714, des maladies, qui viennent de France, frappent les bestiaux et en font mourir un certain nombre et cette maladie contagieuse reviendra en 1727. Si l'on ajoute à cela les dîmes que les paysans payent et « que le marquis ne paye pas », la situation des agriculteurs n'est vraiment pas enviable à cette période.

A plusieurs reprises de Navette va redouter l'arrivée de la peste qui frappe la France, comme en 1721, et que l'on tente d'endiguer en fermant les frontières de la Savoie. Il faut préciser que ses méfaits étaient restés dans la mémoire collective car la peste avait frappé et ravagé le secteur en 1548 et en 1638, et de plus comme l'écrit le curé : la peste frappe toujours les pauvres.

En bon gestionnaire, de Navette va relever à plusieurs reprises la perte de valeur de la monnaie, surtout pendant l'occupation des troupes qui payent avec du papier. Il s'intéresse aussi aux familles nobles du petit Bugey et déplore, en 1728, qu'en plus de trente années vint et une famille noble n'aient plus de postérité et se soient éteintes de Saint Genix (sur Guiers) à Lucey, et il en fait la dénomination précise.

Le 19 février 1697, il se rend à la chapelle de la Platière pour y célébrer le mariage de Jean ADAM et de Charlotte PLATTIER et, à cette occasion il précise qu'avec d'autres personnes il a traversé le lac de Chevelu recouvert d'une épaisseur de glace de deux bons pieds mais il ajoute « je n'y retournerai pas ce serait s'exposer sans raison et risquer son salut », parole qui allait s'avérer prophétique.

L'HOMME

Lorsque l'on a fini de lire les très nombreuses mentions rédigées par ce curé original on a envie de découvrir l'homme et ce n'est pas chose facile car les embryons de généalogie qui existent sur sa famille, et qui mériteraient d'être totalement repris, ne mentionnent même pas son existence...

Il s'appelait Révérend Messire Joseph du GOY de NAVETTE et il était né le 20 septembre 1667 à Traize, il était fils de Noble Claude GOY, seigneur de Navette et de demoiselle Louyse de ROGLE. Son parrain était messire Joseph Jean André de MARESTE et sa marraine dame Marguerite de ROGLE, religieuse au monastère d'Annecy. Joseph était prieur de Léaz, paroisse située en rive droite du Rhône où il y avait un château et une abbaye clunisienne dépendant des religieux de Payerne (Suisse). Il était donc arrivé à Saint Jean de Chevelu l'année de ses 24 ans et on ignore encore où il avait effectué ses études religieuses. Il avait gardé le sens de la famille puisque le 14 mai 1714, par dispense de l'évêque de Belley, il procédera au mariage de sa nièce Marguerite, fille de son frère Pierre-François. Douze ans plus tard en 1716 il procédera, à Traize, aux funérailles de Marie SALTEUR, mère de Marguerite et épouse de son frère. La famille du GOY de NAVETTE portait comme blason « d'azur au chevron d'or, une étoile d'argent en pointe ». Cette famille aurait du figurer dans un des suppléments du fameux « Armorial et nobiliaire de Savoie » mais il n'a jamais été publié et seuls les documents préparatoires sont archivés aux Archives Departementales de Haute-Savoie.

L'ironie du sort a voulu que Joseph du GOY de NAVETTE qui, de son vivant n'avait eu de cesse de remplir les registres paroissiaux, fasse lui-même l'objet de trois mentions dans le registre mortuaire. Le 30 août 1728, Anthelme PLATTIER habitant du hameau la Plattière, situé à l'ouest du lac de Chevelu, vint chercher Joseph pour qu'il donne les derniers sacrements à Joseph PLATTIER, membre de sa famille. Il est venu le chercher avec une barque pour aller plus vite, car les abords du lac étaient très marécageux et entraînaient un grand détour pour les contourner, et c'est en repartant que « le mauvais bateau » chavira, projetant dans l'eau les deux occupants qui se noyèrent. Le vicaire PASQUIER écrit sur le registre à propos de son curé « tout ce qu'il a pu faire a été de recevoir l'absolution et l'extrême-onction par moi soussigné ». Pas moins de huit prêtres étaient présents lors des funérailles et « il a été pleuré de tous les paroissiens et des paroisses circumvoisines car il était véritablement le père des pauvres par les aumônes considérables, cachées ou publiques qu'il faisait. Il était le secours des malades et la consolation des affligés ».

Ainsi vécut Joseph du GOY de NAVETTE, curé de Saint Jean de Chevelu pendant 37 années. Sa famille, dont on a pu remonter l'origine jusqu'en 1483 à Yenne, s'est éteinte, faute d'héritier mâle, avec le mariage de la petite fille de Pierre-François, déjà cité. Il s'agit de Marie du GOY de NAVETTE dont les trois frères étaient décédés lors de son mariage et qui elle-même décèdera le 6 août 1784 à Chambéry. Le patronyme « NAVETTE » est tiré d'un lieu-dit de la commune de Traize où les du GOY ont été propriétaires du château de Beyrin puis du château de la Martinière, édifices qui existent toujours. Par contre, si la famille du GOY de NAVETTE s'est éteinte, Charles DULLIN, illustre enfant du petit Bugey, aura dans ses ascendants un membre d'une famille collatérale, dénommée du GOY de la Muraz.

La totalité des écrits de Joseph du GOY de NAVETTE pourrait faire l'objet d'un livre, tellement ils sont abondants. La commune de Saint Jean de Chevelu existe toujours, la municipalité a aménagé une base de loisirs sur l'un des deux lacs, probablement pas celui de la noyade qui est maintenant classé en zone naturelle. L'appellation « roussette de Monthoux » a été obtenue par les vigneronns du hameau du même nom dans lequel la chapelle a été préservée et réhabilitée, on peut y admirer une piéta qui pourrait dater du XVI ème siècle. Comme relaté plus haut certains châteaux subsistent, dont celui de Champrovent qui a abrité, pendant un peu moins de deux ans, le peintre Balthus lors de la dernière guerre. Les légendes sur la Dent du Chat courent toujours le pays et le tunnel permet actuellement un accès plus facile à la cluse de Chambéry. L'église où officiait le révérend Joseph était devenue trop petite et trop vétuste elle a été abandonnée en 1845 lors de l'érection de la nouvelle église ; L'ancienne église a été transformée en logements par la municipalité et on peut toujours voir le bâtiment au bas du cimetière.

Jean-Paul MERME

Sources :

Archives Savoie 4E 1034-1035-1036-1043-1046-1047-1153, 5MI 299, PER750-34, J 976-2118-2119, 48F 257 à 281,4B 232, 2C 1223,1232,1233,1239,

Archives Ain

martiniere.ensavoie.free.fr